

Sur la propitiation

Un lecteur attentif de notre revue, fermement attaché à la Tradition, nous signale ce qu'il considère comme une erreur en notre article «Un trou noir dans la messe», publié précédemment.

L'objet de notre article peut être résumé par la phrase suivante : « Ni *Sacramentum caritatis*, ni *Ecclesia de Eucharistia* n'évoquent la dimension propitiatoire du sacrifice de la messe, dogme pourtant essentiel rappelé par le concile de Trente ». Or, nous écrit ce lecteur, cette affirmation est erronée.

Concernant *Sacramentum caritatis*, notre correspondant cite le numéro 32, où le pape Benoît XVI écrit : « Je voudrais rappeler à tous les fidèles, avec les Pères synodaux, l'importance de la prière de suffrage pour les défunts, en particulier de la célébration de messes à leur intention, afin que, purifiés, ils puissent parvenir à la vision béatifique de Dieu ». Il y voit, à juste titre, un rappel de la propitiation.

Cette remarque tend à prouver que nous nous sommes exprimé de façon insuffisamment claire. En effet, en notre article, nous avons signalé (et loué) cette « recommandation de faire célébrer des messes pour les défunts ». Ce n'est donc pas sur la question des défunts que notre article s'arrêtait, mais sur celle des vivants.

Il nous semblait que notre expression : « Ce trou noir, c'est le rapport *actuel* de la messe avec le péché *actuel* » était suffisante pour exprimer notre pensée. Il faut croire que ce n'était pas le cas. Précisons alors : ce qui manque dans les documents récents du Siège apostolique, c'est le rapport *actuel* de la messe avec le péché *actuel* des vivants.

C'est sur ce point que notre correspondant rebondit. En effet, souligne-t-il, dans *Ecclesia de Eucharistia*, le pape Jean-Paul II affirme au numéro 12 : « L'Eucharistie étend aux hommes d'aujourd'hui la réconciliation obtenue une fois pour toutes par le Christ pour l'humanité de tous les temps ». Et il voit, à juste titre, dans cette affirmation de la « réconciliation » des hommes, une mention du rapport *actuel* de la messe avec le péché *actuel* des

vivants, donc de la propitiation. Nous lui en donnons volontiers acte.

Nous aurions donc dû affirmer, pour être exact (et juste) : « Ni *Sacramentum caritatis*, ni *Ecclesia de Eucharistia* (sauf en une mention, en son numéro 12) n'évoquent la dimension propitiatoire du sacrifice de la messe ». L'incise que nous avons ajoutée en italique donne la précision manquante, et qui aurait été nécessaire pour la complète information de nos lecteurs.

On avouera cependant que la formule de *Ecclesia de Eucharistia* ne brille ni par la clarté, ni par la force, alors qu'il y aurait urgence à rappeler cette vérité essentielle (qui ne reçoit là ni développement ni explication).

La comparaison avec l'encyclique *Mysterium fidei* de Paul VI est singulièrement éloquente : « Dans le mystère eucharistique, (...) le sacrifice de la Croix consommé une fois pour toutes sur le Calvaire est sans cesse rendu présent à notre souvenir, et sa vertu salutaire y est appliquée à la rémission des péchés qui se commettent chaque jour ».